

REPUBLIQUE FRANCAISE

DOSSIER n° DP01607323W0003

Commune de CHALAIS

Date de dépôt : 19/01/2023
Demandeur : Commune de CHALAIS
représentée par Monsieur BONIFACE Joël
Pour : Ravalement des façades du Centre
Médico Pédagogique
Adresse terrain : 39 Route de Barbezieux
16210 CHALAIS

Le Maire
à

Affaire suivie par : Aude BAUDRY
Service Autorisation du Droit des Sols
iads@cdc4b.com

Commune de CHALAIS représentée par
Monsieur BONIFACE Joël
7 Place de l'Hôtel de Ville
16210 CHALAIS

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable le 19/01/2023 pour un projet de ravalement des façades du Centre Médico Pédagogique sur un terrain situé 39 Route de Barbezieux 16210 CHALAIS.

Vous bénéficiez depuis le 19/03/2023 d'une décision de non-opposition tacite pour réaliser votre projet.

Toutefois, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine a été consultée dans le cadre de l'instruction de votre dossier et l'architecte des bâtiments de France a émis les prescriptions suivantes que vous devez respecter :

Afin de préserver le caractère et l'intérêt des lieux, composés pour l'essentiel d'immeubles anciens, constitutifs du patrimoine de la commune, contribuant à la qualité des abords du monument historique et du monument lui-même, le projet sera réalisé dans un dialogue harmonieux avec l'environnement bâti et paysager traditionnel existant.

Ce projet porte sur la réfection d'enduits et de nettoyage de pierre de taille, sur un bâtiment collectif de la fin du XIX^{ème} siècle (ancien Hôpital des Talleyrand) emblématique de la ville de Chalais. Les cheminées en pierres de taille existantes participent des caractéristiques de cet édifice. Elles ne seront pas démolies mais conservées et restaurées au besoin dans leurs dispositions existantes.

Le nettoyage doit permettre la meilleure conservation possible de l'épiderme, de la patine de la pierre. Il ne doit pas générer des produits néfastes ni accélérer les processus d'altération en cours.

Dans un souci de préservation des pierres de taille, le nettoyage des parements sera réalisé par lavage à l'eau sous faible pression ou par simple brossage à la brosse douce.

Dans le cas de projection de micro fines (hydrogommage), la nature des micro fines et la pression utilisée pour leur projection doivent être adaptées à la nature de la pierre pour ne pas la dégrader (1,5 à 2 bar maximum). Le nettoyage chimique tensioactif complexe etc... avec des bases potasse, soude, (pH 9 à 14) ou des acides (pH1 à 5) ou encore à base de chlore et d'oxygène actif (peroxyde d'hydrogène) sont strictement interdits car après ces

applications des réactions chimiques se produisent avec apparition de sels solubles difficiles à faire disparaître.

Les pierres de taille ne seront pas ragréées et les pierres défectueuses seront changées en pleine masse. Elles seront remplacées par des pierres de même caractéristique (dureté, couleur, texture, porosité) et dont les arêtes seront patinées avant la mise en œuvre. Les petites réparations seront effectuées par bouchons de pierre. Les enduits seront réalisés avec un mortier composé exclusivement de chaux aérienne naturelle (CL, NHL 2) et au sable local, roulé coloré non tamisé, de couleur soutenue en rapport avec les enduits anciens à proximité.

Les enduits devront être couvrants. Les moellons seront entièrement recouverts. La dernière couche sera finement talochée au nu des pierres de taille d'encadrement de baies et de chaînages. Seules, les pierres de taille des corniches, bandeaux, encadrements et chaînes d'angle seront laissées apparentes. L'enduit fini viendra au nu d'origine par rapport aux pierres de taille, sans saillie, sans aucune surépaisseur. La finition de l'enduit sera talochée finement ou brossée.

Les pierres apparentes, les mortiers prêts à l'emploi et les finitions grattées sont prosrites.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à CHALAIS, le 24/10/2023

 Le maire



**L'adjoint délégué
Jérôme NEVEU**